

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2022

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton, sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron, tenue le 20 avril 2022 à 11 h 30 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence

Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Françoise Ruel, technicienne à la direction et au greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) ***Règlement numéro 295-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 3 697 000 \$ afin de réaliser le projet de réfection de diverses infrastructures du réseau routier, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 3 055 359 \$ - Modification mineure par résolution.***
- 5) **Caserne du secteur Sawyerville – Autorisation de signature de l'entente de réalisation de travaux mineurs par Hydro-Québec.**
- 6) **Achat d'une remorque pour la Sécurité publique – Adjudication de contrat.**
- 7) **Flotte de véhicule – Remplacement du véhicule des mécaniciens.**
- 8) **Fête de la Saint-Jean-Baptiste – Autorisation et permis d'alcool.**
- 9) **Projet CPE II était une fois, secteur Johnville – Autorisation de location de dix stationnements (lot 6 297 850) jusqu'à l'ouverture de l'installation permanente (partie du lot 6 297 849).**
- 10) **Projet CPE II était une fois, secteur Johnville – Autorisation des travaux d'aménagement et de mises aux normes.**
- 11) **Période de questions.**
- 12) **Levée ou ajournement.**

1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2022-04-8237

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) *Règlement numéro 295-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 3 697 000 \$ afin de réaliser le projet de réfection de diverses infrastructures du réseau routier, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 3 055 359 \$ - Modification mineure par résolution.*

Résolution 2022-04-8238

Proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu de modifier le *Règlement numéro 295-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 3 697 000 \$ afin de réaliser le projet de réfection de diverses infrastructures du réseau routier, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 3 055 359 \$* comme suit :

- Suppression du premier article du préambule faisant référence au paragraphe 3 de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Remplacement de l'article 2 par le suivant :

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à réaliser des travaux de réfection de diverses infrastructures du réseau routier selon les documents produits par la Ville de Cookshire-Eaton et acceptés par le ministère des Transports du Québec dans le cadre de la détermination du montant de l'aide financière pour le dossier numéro RGZ98976, GCO 20211026-19 faisant l'objet du présent règlement, conformément à la lettre de confirmation de la subvention du ministère des Transports du Québec, datée du 11 novembre 2021, au montant de 3 055 359 \$ et au document intitulé « Évaluation préliminaire (pour demande PAVL R1 - RÉSUMÉ) » rédigé par monsieur Pierre Grondin de Les Services exp et daté du 29 juin

2021, dont copies respectives sont jointes au présent règlement en annexe A.

- Remplacement du sous-titre de l'annexe A par le suivant :

Lettre de confirmation de la subvention du ministère des Transports du Québec datée du 11 novembre 2021, au montant de 3 055 359 \$ et

Document intitulé « Évaluation préliminaire (pour demande PAVL R1 - RÉSUMÉ) » rédigé par monsieur Pierre Grondin de Les Services exp et daté du 29 juin 2021.

- Ajout à l'Annexe A à la suite de la « Lettre de confirmation de la subvention du ministère des Transports du Québec datée du 11 novembre 2021, au montant de 3 055 359 \$ » du document intitulé « Évaluation préliminaire (pour demande PAVL R1 - RÉSUMÉ) » rédigé par monsieur Pierre Grondin de Les Services exp et daté du 29 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Caserne du secteur Sawyerville – Autorisation de signature de l'entente de réalisation de travaux mineurs par Hydro-Québec.

Résolution 2022-04-8239

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le directeur de la Sécurité publique à signer, pour et nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'entente de réalisation de travaux mineurs par Hydro-Québec relativement au raccordement d'électricité de la nouvelle caserne du secteur Sawyerville.

Copie de cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Flotte de véhicules – Achat d'une remorque pour la Sécurité publique.

Résolution 2022-04-8240

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de la Sécurité publique pour l'achat d'une remorque afin de combler les besoins du service;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu :

QUE la municipalité autorise l'achat d'une remorque utilitaire galvanisée 2022 avec un (1) essieu pour le service de la Sécurité publique au montant de 3 946,95 \$ (taxes applicables en sus) aux termes de l'offre de Gator datée du 12 avril 2022, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le directeur de la Sécurité publique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à l'achat de cet équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Flotte de véhicules – Remplacement du véhicule des mécaniciens.

Résolution 2022-04-8241

CONSIDÉRANT la *Politique de remplacement de véhicules municipaux 2019-2026*, adoptée par la résolution numéro 2019-02-6787 et prévoyant le remplacement de la fourgonnette GMC 3500 2004 (39-04);

CONSIDÉRANT que des demandes de soumissions sur invitation ont été faites pour l'achat d'une fourgonnette GMC Savana neuve ou à faible kilométrage;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Travaux publics;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire financer cet achat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Alain Paquette et résolu :

QUE la municipalité procède à l'achat d'une fourgonnette GMC Savana, pour un montant maximal de 65 000 \$ (taxes applicables en sus), pour une dépense nette maximale de 68 241,88 \$, conditionnellement à la satisfaction de l'inspection du véhicule par la municipalité;

QUE la municipalité accepte l'offre de financement de la Banque Royale et Crédit municipal REXCAP inc., cette dernière agissant comme crédit-bailleur contractuel pour cette institution financière, sous la formule de financement à un taux fixe annuel de 4,95 % pour une période de 60 mois (5 ans);

QUE le directeur des Travaux publics, monsieur Jean-Gabriel Lebel, ou en son absence le directeur général et greffier, monsieur Martin Tremblay, soit autorisé à signer tout document relatif à cet achat et son financement;

QUE soit demandé à La Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) de retirer de la flotte de véhicules de la municipalité la fourgonnette GMC 3500 2004 (39-04), dont le numéro de série est le 1GTFH25T941233585, suivant l'achat faisant l'objet de la présente résolution le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Fête de la Saint-Jean-Baptiste – Autorisation et permis d'alcool.

Résolution 2022-04-8242

CONSIDÉRANT que les Loisirs Cookshire et les Loisirs Sawyerville demandent l'autorisation pour la tenue d'une activité pour la Fête de la Saint-Jean-Baptiste le 23 juin 2022 au Parc Castonguay situé au 75, rue Castonguay, secteur Cookshire, en conformité avec le *Règlement général numéro 258-2019* relativement aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

CONSIDÉRANT que les Loisirs Johnville demandent l'autorisation pour la tenue d'une activité pour la Fête de la Saint-Jean-Baptiste le 23 juin 2022 au centre communautaire du secteur Johnville situé au 62, chemin Jordan Hill, secteur Johnville, en conformité avec le *Règlement général numéro 258-2019* relativement aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise la tenue des activités demandées respectivement par les trois (3) comités Loisirs de la municipalité pour la Fête de la Saint-Jean-Baptiste le 23 juin 2022, sans frais, selon les dispositions du

Règlement général numéro 258-2019 relativement aux nuisances et régissant certaines activités économiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Projet CPE II était une fois, secteur Johnville – Autorisation de location de dix stationnements (lot 6 297 850) jusqu'à l'ouverture de l'installation permanente (partie du lot 6 297 849).**

Résolution 2022-04-8243

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Alain Paquette, il est résolu :

QUE soit autorisée la location au CPE II était une fois de dix (10) espaces de stationnement sur une partie du lot 6 297 850 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton;

QUE cette location soit permise de façon permanente et sans frais pour une période de trois (3) ans à titre d'aide financière au démarrage du projet;

QUE suivant cette période de gratuité, le coût de cette location permanente soit révisé selon la valeur marchande et la stabilité économique du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Projet CPE II était une fois, secteur Johnville – Autorisation des travaux d'aménagement et de mises aux normes.**

Résolution 2022-04-8244

CONSIDÉRANT la demande d'implantation permanente d'un Centre de la Petite Enfance (CPE II était une fois) dans le secteur Johnville au ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT la demande d'installation temporaire du CPE II était une fois dans un bâtiment municipal aux termes du bail adopté le 7 mars 2022 par la résolution numéro 2022-03-8145;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière de la municipalité dans le cadre du Programme d'appui aux municipalités pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance (PAMACPE) du ministère de la Famille pour un montant de 56 250 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton doit assurer les travaux d'aménagement et de mise aux normes du bâtiment temporaire au montant estimé à 46 202,78 \$ (taxes applicables en sus);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Alain Paquette et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise la réalisation des travaux d'aménagement et de mise aux normes de l'immeuble faisant l'objet du bail intervenu entre la municipalité et le CPE II était une fois le 7 mars 2022, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un montant estimé à 46 202,78 \$ (taxes applicables en sus);

QUE la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à financer toutes dépenses supplémentaires aux prévisions établies pour les travaux d'aménagement et de mises aux normes;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à mettre à la disposition l'immeuble ainsi loué temporairement jusqu'à l'ouverture de l'installation permanente du CPE Il était une fois, conformément aux termes du bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Période de questions.

1. Le conseiller Marcel Charpentier demande le suivi concernant la réception de la présentation du projet d'une Maison des jeunes dans le secteur Cookshire et demande de participation de la Ville pour les frais locatifs. Le directeur général répond qu'elle n'a pas été reçue encore et s'il est possible d'en faire le suivi auprès des responsables.
2. La conseillère Josée Pérusse et la conseillère Daphné Raymond demandent le suivi quant à la réception du manuel de subventions, dont la greffière adjointe indique l'attente des accès et qu'un second suivi sera transmis considérant le délai depuis l'adhésion.
3. La conseillère Daphné Raymond demande le suivi des patinoires qui seront construites dans les trois principaux secteurs de la municipalité et le directeur des Travaux publics lui confirment que le projet est prévu avant l'hiver prochain.

12) Levée ou ajournement.

Résolution 2022-04-8245

Proposé par le conseiller Alain Paquette, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu que la séance spéciale soit levée à 11 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Martin Tremblay
Directeur général et greffier